



PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan du Droit de Préemption Urbain - DPU - Ensemble de la commune 1/5000

Vu pour être annexé
à la délibération
du 15 avril 2024
approuvant
le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :
Le Maire
Jean-Michel VIART

Approbation de la modification n°1 du PLU le 24 octobre 2022
Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU le 04 mars 2019
Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU le 12 décembre 2016
Approbation du PLU le 7 juin 2012
Approbation du POS le 26 janvier 1983

Dossier réalisé par :

PERSPECTIVES Urbanisme et Paysage
30 Bis, rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tel: 03.25.40.05.90
Mail: perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE	
Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-23 CU
Emplacement réservé	Cours d'eau, plans d'eau et leurs abords
Changement de destination des bâtiments agricoles autorisé	Haines
Marge de recul	Secteurs à protéger au titre de l'article L.151-19 CU
Secteur soumis à OAP	Parcs et espaces publics
Construction manquante au Plan Cadastral Informatisé (à titre indicatif)	Jardins et vergers
Bâtiments et éléments architecturaux	Arbres remarquables
Périmètre dans lequel s'applique le Droit de Préemption Urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme	Bâtiments et éléments architecturaux

Définition des zones	
U	Zone urbaine couverte par une OAP de secteur d'aménagement
UA	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg
UB	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg le long de la Seine et autour du Château de la Burie
UC	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Nord du site patrimonial du lotissement Château des Cours
UD	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Sud du site patrimonial du lotissement Château des Cours
UE	Zone urbaine mixte caractérisée par les lotissements récents
UF	Zone urbaine mixte caractérisée par l'habitat collectif et les axes de densification
UL	Zone urbaine destinée aux équipements publics, sportifs et de loisirs
UY	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat et nécessitant une modification ou une révision du PLU
N	Zone naturelle à forts enjeux environnementaux
Npv	Secteur de la zone naturelle destinée au développement d'un parc photovoltaïque
A	Zone agricole
Ai	Secteur inondable incontrôlable de la zone agricole

EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
Emplacements réservés à des voies			
1	Élargissement à 10m de la rue Regnault (R093)	500 m ²	Département
2	Création d'un chemin piéton	291 m ²	Commune
3	Aménagement d'un pan coupé au carrefour de la rue René Gillet et de la rue Marcel Guenin	14 m ²	Commune
Emplacements réservés à des équipements ou aménagement			
4	Aménagement et équipements publics	34 000 m ²	Commune
5	Réalisation d'un aménagement paysager en bordure du Triffaire dans le cadre de la mise en valeur des berges	736 m ²	Commune
6	Création et maintien d'espaces publics le long de la voirie	5 415 m ²	Commune
7	Aménagement public et maintien d'espaces de stationnement	6 582 m ²	Commune

